

Synthèse de l'article de la Namibie

INITIATIVE : Présentation de l'initiative namibienne d'apprentissage intégré au travail

Cette initiative décrit le travail du gouvernement namibien, par le biais de la Namibian Training Authority (NTA), qui s'efforce de relever les défis de la croissance économique en atteignant les objectifs de la politique d'apprentissage intégré au travail (AIT). Ces objectifs comprennent la création d'un cadre convenu pour la mise en œuvre de l'AIT, la promotion de l'accès et de l'inclusion dans la formation, la mobilisation du financement sur prélèvement pour inciter les employeurs à s'engager dans l'apprentissage et les stages industriels, la promotion de l'assurance qualité de l'AIT et le renforcement de la pertinence de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) pour remédier à l'inadéquation des compétences et faciliter la transition vers l'emploi.

La NTA a joué un rôle crucial dans cette transition en lançant une série de directives et procédures d'AIT, qui ont été financées à l'aide de la taxe de formation namibienne. Les directives définissent un cadre d'exigences pour les employeurs participants afin qu'ils puissent accéder au financement sur prélèvement pour leurs activités d'AIT, y compris :

- l'établissement du lien entre la formation et l'emploi tel que défini par des accords formels, l'enregistrement et le paiement ;
- la définition des conditions en matière d'enregistrement des stagiaires, des prestataires de formation et des employeurs ;
- l'harmonisation de l'AIT avec les qualifications du cadre national des qualifications (NQF) afin de promouvoir les voies d'accès aux études supérieures et à l'emploi;
- la fourniture et l'accréditation des composantes théoriques de l'AIT par le biais de partenariats avec des prestataires d'EFTP agréés ; et
- le recours à des organismes enregistrés et agréés pour effectuer les évaluations des apprenants.

Les directives énoncent des critères clés pour les programmes d'AIT de qualité, notamment pour :

- l'environnement de formation en termes d'outils, d'équipements et de normes de santé et de sécurité ;
- les exigences en matière de formation et de qualification des mentors d'entreprise et de ratios stagiaires-formateurs ;
- la durée de la formation, les qualifications et les contenus théoriques et pratiques ;
- le rôle de mentor de la NTA et les exigences en matière d'établissement de rapports ; et
- les processus d'évaluation.

Les directives sont étayées par un modèle incitatif qui permet aux employeurs et aux apprentis inscrits d'accéder au financement sur prélèvement. Il est question d'octroyer des subventions aux employeurs qui embauchent et inscrivent des apprentis, ainsi qu'un financement supplémentaire pour le développement des infrastructures de formation et le recrutement de stagiaires handicapés ou issus d'autres groupes prioritaires. Le financement est administré par un processus innovant de tranches de paiement échelonnées qui favorise le recrutement, l'assiduité, la rétention et la réussite. Enfin, les directives comprennent également des procédures obligatoires pour la conception et la réalisation de stages industriels et la reconnaissance des acquis (RPL).

L'initiative des directives de la NTA a été soutenue par l'application d'une série d'outils, notamment les carnets de bord, les formulaires de demande, les brochures d'information et du matériel promotionnel. Ces outils favorisent la diffusion des directives et leur application réussie par les employeurs, les stagiaires et les fournisseurs de formation.